

Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT)

Normes techniques pour les équipements sous pression¹

En vertu de l'art. 4a de la loi fédérale du 19 mars 1976 (modifiée le 18 juin 1993) sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (RS 819.1), les normes techniques énumérées dans l'annexe sont définies comme des normes techniques qui sont propres à concrétiser les exigences de base de la sécurité et de la santé par rapport aux équipements sous pression, au sens de l'article 6 de l'ordonnance sur la sécurité des équipements sous pression (RS 819.121). Il s'agit à ce propos de normes européennes harmonisées qui ont été édictées par le Comité européen de normalisation (CEN), sur l'ordre de la Commission des Communautés européennes et de l'Association européenne de libre échange (AELE).

Les listes des titres des normes techniques qui ont été définies par *seco* ainsi que les textes de ces normes peuvent être commandés auprès de l'association suisse de normalisation, division switec, Bürglistrasse 29, 8400 Winterthur.

18 février 2003

seco – Direction du travail
Installations et appareils techniques:
Marcel Berthoud

¹ Voir également FF 2003 464

Normes techniques pour les équipements sous pression

Numéro	Titre	Référence journal off. – CE
EN 19	Robinerie industrielle – Marquage des appareils de robinetterie métalliques	2002/C 171/09
EN 1092-4	Brides et leurs assemblages – Brides circulaires pour tubes, appareils de robinetterie, raccords et accessoires, désignées PN – Partie 4: Brides en alliages d'aluminium	2002/C 171/09
EN 1515-2	Brides et leurs assemblages – Boulonnerie – Partie 2: Classification de matériaux de boulonnerie pour brides en acier, désignées PN	2002/C 171/09
EN 10222-1/A1	Pièces forgées en acier pour appareils à pression – Partie 1: Prescriptions générales concernant les pièces obtenues par forgeage libre officiel des Communautés européennes	2002/C 171/09
EN 12542	Réservoirs cylindriques fixes, aériens, en acier soudé, fabriqués en série pour le stockage de gaz de pétrole liquéfié (GPL) ayant un volume inférieur ou égal à 13 m ³ – Conception et fabrication	2002/C 171/09
EN 12952-1	Chaudières à tubes d'eau et installations auxiliaires – Partie 1: Généralités	2002/C 171/09
EN 12952-2	Chaudières à tubes d'eau et installations auxiliaires – Partie 2: Matériaux des parties sous pression des chaudières et accessoires	2002/C 171/09
EN 12952-3	Chaudières à tubes d'eau et installations auxiliaires – Partie 3: Conception et des parties sous pression de la chaudière	2002/C 171/09
EN 12952-5	Chaudières à tubes d'eau et installations auxiliaires – Partie 5: Fabrication et construction des parties sous pression des chaudières	2002/C 171/09
EN 12952-6	Chaudières à tubes d'eau et installations auxiliaires – Partie 6: Contrôle en cours construction, documentation et marquage des parties sous pression de la chaudière	2002/C 171/09
EN 12952-7	Chaudières à tubes d'eau et installations auxiliaires – Partie 7: Exigences pour l'équipement de la chaudière	2002/C 171/09
EN 12952-8	Chaudières à tubes d'eau et installations auxiliaires – Partie 8: Exigences pour les équipements de chauffe pour combustibles gazeux et liquides de la chaudière	2002/C 171/09
EN 12953-1	Chaudières à tubes de fumée – Partie 1: Généralités	2002/C 171/09
EN 12953-2	Chaudières à tubes de fumée – Partie 2: Matériaux des parties pour pression des chaudières et des accessoires	2002/C 171/09
EN 12953-3	Chaudières à tubes de fumée – Partie 3: Conception et calcul des parties sous pression	2002/C 171/09
EN 12953-4	Chaudières à tubes de fumée – Partie 4: Fabrication et construction des parties pression des chaudières	2002/C 171/09
EN 12953-5	Chaudières à tubes de fumée – Partie 5: Contrôles en cours de construction, documentation et marquage des parties sous pression des chaudières	2002/C 171/09

Numéro	Titre	Référence journal off. – CE
EN 12953-6	Chaudières à tubes de fumée – Partie 6: Exigences pour l'équipement de la chaudière	2002/C 171/09
EN 12953-7	Chaudières à tubes de fumée – Partie 7: Exigences pour les équipements de chauffe pour combustibles gazeux et liquides de la chaudière	2002/C 171/09
EN 13371	Récipients cryogéniques – Raccords pour service cryogénique	2002/C 171/09
EN 13397	Robinetterie industrielle – Robinets métalliques à membrane	2002/C 171/09
EN 13445-1	Récipients sous pression non soumis à la flamme – Partie 1: Généralités	2002/C 171/09
EN 13445-2	Récipients sous pression non soumis à la flamme – Partie 2: Matériaux	2002/C 171/09
EN 13445-3	Récipients sous pression non soumis à la flamme – Partie 3: Conception	2002/C 171/09
EN 13445-4	Récipients sous pression non soumis à la flamme – Partie 4: Fabrication	2002/C 171/09
EN 13445-5	Récipients sous pression non soumis à la flamme – Partie 5: Inspection et contrôles	2002/C 171/09
EN 13445-6	Récipients sous pression non soumis à la flamme – Partie 6: Exigences pour la conception et la fabrication des récipients sous pression et des parties sous pression moulés en fonte à graphite sphéroïdal	2002/C 171/09
EN 13458-1:	Récipients cryogéniques – Récipients fixes, isolés sous vide – Partie 1: Exigences fondamentales	2002/C 171/09
EN 13480-1	Tuyauteries industrielles métalliques – Partie 1: Généralités	2002/C 171/09
EN 13480-2	Tuyauteries industrielles métalliques – Partie 2: Matériaux	2002/C 171/09
EN 13480-3	Tuyauteries industrielles métalliques – Partie 3: Conception et calcul	2002/C 171/09
EN 13480-4	Tuyauteries industrielles métalliques – Partie 4: Fabrication et installation	2002/C 171/09
EN 13480-5	Tuyauteries industrielles métalliques – Partie 5: Inspection et contrôle	2002/C 171/09
EN 13648-1	Récipients cryogéniques – Dispositifs de protection contre les surpressions – Partie 1: Soupapes de sûreté pour service cryogénique	2002/C 171/09
EN 13648-2	Récipients cryogéniques – Dispositifs de protection contre les surpressions – Partie 2: Dispositif de sécurité à disque de rupture pour service cryogénique	2002/C 171/09

Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT). Normes techniques pour les équipements sous pression

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	06
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.02.2003
Date	
Data	
Seite	1059-1061
Page	
Pagina	
Ref. No	10 127 037

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.